

# Procès verbal de la réunion DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du 25 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt-cinq octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de José Daniel, à la suite de la convocation adressée le 17 Octobre 2008.

**Nombre de membres en exercice :** 30

**Présents :** 30

BAYAC

Annick CAROT  
Florence MENUT

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE  
Bernard BESLIN  
Pierre VALLERON  
Gabriel VIDAUD  
Marie Thérèse MANGEOT

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE  
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE  
Françoise TARJAC

MOLIERES

José DANIEL  
Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET  
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL  
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTE

Alain MERCHADOU  
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL  
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE  
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD  
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Marise BALSE  
Thierry PIMOUGUET  
Jacques CHASTANET

**ORDRE DU JOUR**

Renouvellement de la convention avec le PACT ARIM

Assainissement Collectif

- Point sur les travaux de BAYAC
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour de nouvelles tranches d'assainissement de BEAUMONT
- Renouvellement de la convention avec DDAF
- Institution d'une redevance pour modernisation des réseaux de collecte
- Réunion de la commission assainissement pour la redevance 2009

Assainissement non collectif

- Résiliation de la convention avec le SIAEP
- Lancement d'une nouvelle procédure

Point sur les travaux de

- Le Complexe omnisports
- la salle « la Calypso »
- le restaurant scolaire de SAINTE SABINE BORN

Dossier d'éclairage complémentaire des abords de la salle des fêtes de SAINTE SABINE BORN

Dossiers concernant le Personnel

- Réintégration de Joëlle BARDOUX
- Brigitte CHAUMOND
- Renouvellement du contrat de Mme BION, agent administratif à la Poste et à la Mairie de MONTFERRAND DU PGD
- Renouvellement du contrat de Mme GUIMBERTEAU, agent de service à l'école de NAUSSANNES
- Utilisation d'un véhicule de fonction par D BEAUVIE
- Notation des secrétaires de mairie avis des maires
- Organisation de la Félibrée

Répartition du Contrat Educatif Local aux associations partenaires

Adhésion à l'association mixte de la Vallée du Dropt

Questions diverses

Le Président, José Daniel, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 27 Septembre 2008. Le maire de la commune de RAMPIEUX fait observer qu'il convient de modifier le compte-rendu dans la mesure où le conseil a délibéré pour la réalisation d'une carte communale. Cette rectification apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le président demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce dernier conseil.

Avant de commencer l'ordre du Jour, José DANIEL annonce aux membres du conseil de la communauté qu'il a remis vendredi après-midi sa démission en qualité de maire de MOLIERES et de président de la communauté de communes au préfet de la Dordogne. Il explique qu'impliqué dans une affaire relative à ses anciennes fonctions de dirigeant de la cave coopérative de SIGOULES, il a démissionné afin de pouvoir assurer sa défense en toute sérénité et ne pas perturber le fonctionnement de la commune ou de la communauté de communes.

Il fait part aux élus de sa satisfaction d'avoir travaillé avec eux et les remercie pour la confiance qu'ils lui avaient accordée.

Tous les élus applaudissent.

Dominique MORTEMOSQUE rappelle que lors de l'élection à la présidence de la communauté de communes, il avait défendu la candidature de José DANIEL en argumentant que ce dernier était compétent, que les élus pouvaient avoir toute confiance en sa gestion et qu'ayant connaissance d'un dossier à son encontre, il espérait qu'il pourrait travailler à la présidence de la communauté de communes en toute tranquillité. Les choses se sont compliquées et en attendant que toute la lumière soit faite par la justice dans cette affaire, il comprend que José DANIEL souhaite être en recul de la vie publique pendant cette période qu'il espère courte. Il lui souhaite beaucoup de courage ainsi qu'à sa famille.

José DANIEL se retire.

Dominique MORTEMOSQUE explique que la démission du président est effective à compter de la notification du préfet qui aura lieu vraisemblablement dans la journée et que le vice-président est tenu d'assurer la suppléance en attendant l'élection d'un nouveau président. Il propose donc d'en déterminer la date.

**Le conseil se réunira le Mercredi 5 Novembre à 18h30 pour élire un nouveau président.**

## **Renouvellement de la convention avec le PACT ARIM**

Dans l'attente de la mise en place de la politique générale en matière d'habitat souhaitée par le Pays du Grand Bergeracois, il peut être intéressant de prolonger les effets de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de la procédure du programme local pour l'amélioration de l'habitat, conduites sur le territoire depuis 1997.

Cette opération permet à tous les propriétaires de logements de continuer à bénéficier de diverses aides. Dans le cadre de l'animation de ce dispositif, le PACT ARIM intervient notamment pour informer, sensibiliser les habitants et effectuer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires.

L'analyse montre que cette opération s'essouffle mais peut être continuée pour attendre la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général Habitat du Pays.

Le PACT ARIM propose la signature d'une convention dont les termes seront identiques à celles signées en 2005, 2006 et 2007. Comme tous les ans le Conseil Général pourrait être également signataire.

La convention prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée d'un an.

Le coût financier de cette opération représentait 14 430,40 € TTC en 2008.

(13 398,83 € TTC en 2005 ; 14 147,49 € TTC en 2006 et 2007).

## **Assainissement Collectif**

### **Point sur les travaux de BAYAC**

Les travaux d'assainissement collectif première tranche (le colombier, la Gravette et le château) se terminent et la réception des travaux au niveau de la station d'épuration est prévue pour le 5 Novembre à 11h.

Le nombre d'abonnés s'élève à 21 et le volume d'eau est estimé par la DDAF à 6 150 m<sup>3</sup> (1 400 m<sup>3</sup> sans le château).

La tranche d'assainissement suivante est le bourg.

Compte tenu du fait qu'entre le bas du bourg et le pont (où la tranchée de raccordement du château passe) des travaux de creusement d'une tranchée vont être effectués pour le passage de câbles électriques haute et basse tension, il est possible de passer dans cette même tranchée notre canalisation d'assainissement et celle du SIAEP. Ces réseaux seront posés à une profondeur suffisante en nappe et séparés de 20 cm au minimum. Le montant des travaux pour le terrassement et la réfection de la voirie sera divisé en trois parties égales.

Le montant total des travaux est estimé par Hydraulique Environnement à 29 430.50 HT (dont 17 000 € pour la canalisation). La CCPB demande une subvention au Conseil Général et une autorisation de commencer les travaux et lance un MAPA (marché à procédure adaptée).

Il faut un poste de refoulement pour évacuer les eaux usées du bourg dans la tranchée de long de la RD 660 (estimation du maître d'œuvre : 30 000 €).

Le Coût estimatif des travaux du bourg s'élèvent à 175 000 € HT et vont créer 40 branchements.

Le conseil accepte le principe d'engager la prochaine tranche de travaux dès que cela sera possible.

Madame le maire de BAYAC précise que le château doit être mis en vente par la Mairie de PARIS et espère que cet équipement sera racheté par un investisseur qui continuera l'activité centre de vacances.

### **Lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour de nouvelles tranches d'assainissement de BEAUMONT**

La 4<sup>ème</sup> tranche d'assainissement sur BEAUMONT est terminée et fonctionne depuis Juin 2007. Cette tranche close, la DDE a précisé qu'elle n'assure plus de maîtrise d'œuvre et ne peut continuer ces missions sur les travaux de BEAUMONT. Il faut choisir un nouveau maître d'œuvre.

Lors du diagnostic émis par le SATESE, il avait été relevé des dysfonctionnements qui bloquent l'avancée du programme d'assainissement et que dans tous les cas il convient de les faire. Le coût de ces dysfonctionnements est estimé à 44 500 € HT

Les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches concernent Magal, Cros blanc et la ZAE et sont de l'ordre de 800 000 € HT. Elles permettent le raccordement de 250 équivalents-habitants.

Pour continuer, il faut procéder à un appel à concurrence pour avoir un maître d'œuvre pour engager ces travaux.

Le Maire et le délégué de la commune de MONSAC demandent quelle est la durée de validité du schéma intercommunal et pourquoi ne pas engager la maîtrise d'œuvre des travaux de l'étape suivante c'est à dire des villages de SAINTE SABINE et de MONSAC.

Dominique MORTEMOSQUE explique les subventions concernant l'assainissement du conseil général sont attribuées selon des plafonds par commune et qu'il faut prendre rang. La communauté a réalisé des travaux d'assainissement dans les communes de MOLIERES, BEAUMONT, MONTFERRAND, SAINT AVIT SENIEUR et BAYAC. Ce programme pour le moment est déficitaire (coûts d'investissement lourds par rapport aux nouveaux volumes consommés) et l'engagement de tranches supplémentaires portant que sur des canalisations permettront de réduire la charge revenant à la communauté de communes.

Il est convenu de finir les assainissements des communes engagées avant d'entamer la suite.

Le conseil accepte d'enclencher tout de suite cette procédure de consultation de maître d'œuvre pour les travaux de la commune de BEAUMONT qui bloque le programme d'assainissement de toute la communauté.

## **Renouvellement de la convention avec DDAF**

Vu la complexité des dossiers relatifs à l'assainissement, il a été fait appel à la Direction Départementale de L'Agriculture et de la Forêt pour une mission d'assistance et de conseils dans les domaines techniques, administratifs et financiers.

Le Conseil Communautaire a signé un marché de prestations de service (Art.28 du code des marchés publics) avec la Direction Départementale de l'Agriculture pour une durée de 3 ans (2006, 2007, 2008) et pour un montant de 850 € HT par an.

Il prend fin prochainement aussi, le président a écrit pour la reconduction de cette prestation.

## **Institution d'une redevance pour modernisation des réseaux de collecte**

Dans le cadre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006, de nouvelles redevances - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte – et – redevance pour pollution d'origine domestique- sont recouvrées à partir du 1er janvier 2008. Elles étaient jusque-là intégrées à la redevance pour pollution domestique.

Ces redevances apportent dorénavant des financements aux agences de bassin pour la construction et l'amélioration des réseaux d'assainissement et permettent ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur notre environnement.

### **Redevance pour modernisation des réseaux de collecte**

Elle est recouvrée auprès des usagers des réseaux d'assainissement. Elle concerne tous les usagers qui rejettent leurs eaux usées dans le réseau public. Elle est proportionnelle au nombre de m<sup>3</sup> d'eau consommés.

Le service chargé de l'assainissement – la Communauté de Communes du Pays Beaumontois- perçoit cette redevance pour le compte de l'Agence de l'eau.

Ce taux a été fixé par les instances de bassin à 0.15 € HT / m<sup>3</sup> € par m<sup>3</sup> pour les communes déjà concernées par la redevance pour pollution en 2007 (commune de BEAUMONT) et à 0.195 € pour les communes avec de nouvelles installations (l'instauration de cette taxe est étalée sur 5 ans, en 2008 ce taux est de 20% x 0.19 soit 0.03 € le m<sup>3</sup>, en 2009 le taux sera de 40% ....).

### **Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique**

Cette redevance est calculée et prélevée par les services qui ont en charge le recouvrement des consommations d'eau potable. Elle s'élève à 0.19 € HT /m<sup>3</sup>. Cette redevance pour les communes qui ont de nouvelles installations est instaurée avec un étalement de 20% sur 5 ans.

## **Réunion de la commission assainissement pour la redevance 2009**

Le service assainissement est déficitaire. Pour l'année prochaine, il faut réfléchir pour savoir si la CCPB augmente la redevance.

Une réunion de la commission est prévue un vendredi matin à 9h30 en fonction des disponibilités de Mr BROGGI de la DDAF.

### **Assainissement non collectif**

Suite au schéma d'assainissement fin décembre 2004, il avait été confié par marché de prestations de services suivant une procédure adaptée, le contrôle des installations neuves et existantes pour l'assainissement non collectif au SIAEP de LALINDE.

Une convention pour une durée de 5 ans a été signée alors que le service porte sur 4 ans (en 4 ans, toutes les installations doivent être contrôlées).

Cette convention comptait 1900 installations existantes et 25 nouvelles annuelles.

Fin 2008, les contrôles initiaux vont être finis et le SIAEP dresse son bilan.

Le SIAEP souhaite revoir les termes de la convention car le nombre d'installations existantes est de l'ordre de 1 500 et souhaite donc augmenter le tarif des prochains contrôles.

### **Résiliation de la convention avec le SIAEP**

Après en avoir discuté et consulté les services de l'Etat, il semble plus opportun de résilier la convention afin de repartir sur de nouvelles bases (durée, coût des contrôles, formule de révision des prix).

Le président du SIAEP est favorable à cet accord de principe et présentera lors de leur conseil du 7 Novembre cette résiliation.

### **Lancement d'une nouvelle procédure**

La Communauté doit lancer un nouveau marché de services suivant une procédure adaptée. La convention portera sur 4 ans et l'estimation du coût est de 163 000 € TTC

Pour les contrôles	1600 installations à 85 € soit	136 000 €
Pour les constructions	100 à 270 €	soit 27 000 €

Le conseil accepte de résilier cette convention avec le SIAEP et engage une nouvelle consultation par MAPA.

## **Point sur les travaux**

### **Le complexe omnisports**

Fin Octobre, le président va pouvoir signer la déclaration d'achèvement des travaux et le Maire de BEAUMONT a demandé le passage de la commission de sécurité pour l'ouverture au public de cette salle.

Des réserves ont été émises sur certains lots et vont devoir être levées.

Un projet de règlement intérieur est à l'étude et sera présenté lors d'un prochain conseil.

### **Salle « la Calypso »**

Les travaux des abords de la salle des fêtes ont été confiés à Mr SCHMITH maître d'œuvre. Ils s'élèvent à 65 000 € TTC. Cette programmation est ancienne et nécessite un commencement de travaux afin de ne pas perdre les subventions obtenues (contrats d'objectifs 2004 s'élevant à 26 700 €).

Il est envisagé de réaliser la totalité de la main courante le long du parc et de construire un monte-charges afin de relier le niveau Parking à la cuisine dont l'usage sera réservé aux traiteurs. Cela permettra de laisser le parc de la salle libre de tout véhicule au moment des manifestations.

Des travaux de transformation de la salle de gym sont envisagés pour faire un local réservé aux boulistes.

### **Restaurant scolaire de SAINTE SABINE BORN**

La première réunion va avoir le Mercredi 19 Novembre à 14h30. Lors de cette réunion le Maître d'œuvre, FORMA 3+ déterminera le calendrier d'exécution du chantier.

## **Dossier d'éclairage complémentaire des abords de la salle des fêtes de SAINTE SABINE BORN**

Le SDE a transmis un projet d'éclairage public pour les abords de la salle des fêtes de SAINTE SABINE BORN qui correspond à 4 111.82 € TTC et propose un pré financement de l'opération qui pourrait donc être réalisée rapidement mais qui engagera la CCPB pour 10 ans.

Il est précisé que les abords de la salle des fêtes ont été faits sous compétence de la communauté de communes.

Le Maire de SAINTE SABINE BORN explique que cet éclairage complémentaire (deux lampadaires) prévu initialement avait été écarté lors de la réalisation des travaux et manque car il y a une zone d'ombre entre la salle et le parking.

Le Conseil Communautaire accepte la proposition d'un montant de 4 111.82 € TTC, formulée par le Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne, relative à l'éclairage complémentaire de la salle des fêtes.

## **Dossiers concernant le Personnel**

### **Détachement de Brigitte CHAUMOND**

Un maire fait observer que les élus ont reçu une invitation à un pot de départ de Brigitte CHAUMOND alors qu'ils n'en avaient eu pas connaissance en réunion au préalable. Le secrétaire général répond que ce départ, qui est une véritable opportunité pour l'agent, s'est fait dans la précipitation du fait du délai d'embauche au 1<sup>er</sup> Décembre à la Maison de Retraite et de la planification des congés de Brigitte CHAUMOND (mois de Novembre).

Brigitte CHAUMOND souhaite travailler à la Maison de Retraite de BEAUMONT et a demandé un détachement d'une durée de 4 ans ceci à compter de la fin du mois de Novembre. Le Président José DANIEL a émis un avis favorable et l'a transmis au Centre de Gestion.

Le secrétaire général explique que le détachement est un outil juridique de mobilité des fonctionnaires. Il permet en effet de changer de corps ou cadre d'emplois ou d'être recruté sous un contrat tout en continuant à bénéficier dans son corps d'origine de ses droits à l'avancement et à la retraite. L'agent peut demander son retour dans la collectivité d'origine et sa réintégration qui est un droit (s'il n'y a pas vacance du poste dans la collectivité, l'agent est maintenu en surnombre pendant un an).

### **Réintégration de Joëlle BARDOUX**

Joëlle BARDOUX était en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2002. Elle souhaite réintégrer à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2008.

Le Président a émis un favorable et l'a transmis au centre de gestion.

Elle occupera les tâches d'une partie du poste de travail de Brigitte à la CCPB (Transports scolaires, taxe de séjour, ...) et sera pour la moitié de son temps mise à disposition de la Mairie de Beaumont.

La taxe de séjour est gérée en régie, Joëlle sera régisseur dès le 1<sup>er</sup> Novembre.

Ces mouvements entraînent des changements au sein de l'organisation du personnel de la CCPB. Le maire de SAINTE SABINE BORN fait observer que les agents de la Communauté de communes pourraient assurer les remplacements des secrétaires de mairie ou au moins en partie. Sa demande sera prise en considération dans la nouvelle organisation.

### **Renouvellement du contrat de Mme BION, agent administratif à la Poste et à la Mairie de MONTFERRAND DU PGD**

Mme BION travaille en CDD à Montferrand du Pgd depuis le 13/11/2006 à raison de 12/35<sup>ème</sup>. Son contrat arrive à échéance, il est proposé de le renouveler. Le conseil accepte.

## **Renouvellement du contrat de Mme GUIMBERTEAU, agent de service à l'école de NAUSSANNES**

Agent contractuel depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005 à raison de 21.25 heure par semaine, Mme GUIMBERTEAU exerce les fonctions d'agent d'entretien et de service à la cantine de l'école de NAUSSANNES

Son contrat arrive à échéance, il est proposé de le renouveler. Le conseil accepte.

## **Utilisation d'un véhicule de fonction par D BEAUVIE**

Mr Denis BEAUVIE bénéficie depuis son recrutement le 1<sup>er</sup> Septembre dernier de la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Ce véhicule de fonction constitue un avantage en nature qui doit être inclus dans l'assiette des cotisations sociales.

La CCPB a acheté un véhicule de type KANGOO d'une valeur de 13 693.26 € TTC.

L'avantage en nature est donc égal à 9% du coût d'achat majoré d'un forfait de 3% pour le carburant soit un total de 12% soit 136.93 € mensuels.

## **Organisation de la Félibrée**

La réunion constitutive d'une association pour l'organisation de la Félibrée va avoir lieu le 7 Novembre. La population du Pays Beaumontois est invitée -envoi d'un post contact distribué la semaine précédente-.

Un agent à mi temps sera mis à disposition de cette association.

**Notation des secrétaires de mairie, l'avis des maires est à envoyer dans la semaine .**

## **Répartition du Contrat Educatif Local aux associations partenaires**

Il faut verser aux associations inscrites dans les actions du Contrat Educatif Local (CEL) les sommes correspondant au financement pluri partenarial de ces actions.

Bibliothèque	150 €
Y'a K danser	100 €
Les Gais Lurons	100 €
Club vidéo	600 €
Tennis	500 €
Basket	500 €
<b>Total</b>	<b>1 950 €</b>

Le maire de BAYAC demande quels sont les critères d'attribution de ces subventions. Ils seront communiqués lors du prochain conseil.

## **Adhésion à l'association mixte de la Vallée du Dropt**

Le secrétaire général demande à ce que la décision soit reportée pour avoir davantage d'informations sur les possibilités d'animation.

## **Questions diverses**

Une réunion pour signer une convention avec la directrice de l'ANPE est prévue le 29 Octobre à 14 heures à la Mairie de BEAUMONT.

Suite à la réunion du mois de Juillet sur l'ADSL avec le Responsable du Conseil Général, une autre est programmée le 5 Novembre à 14 heures à la Mairie de BEAUMONT.

La prochaine réunion est fixée au Mercredi 5 Novembre 2008 à 18 H 30 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord pour élire le Président.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11 h 00.*